
Examen du DIMN – Session 2017

Droit commercial

Jeudi 7 septembre 2017

14h – 18h

Sujet B

Vous recevez Monsieur OLIVE Pierre, cadre salarié, dans une société informatique depuis 2003, marié à Neuilly sur seine (92) sans contrat avec Bérénice née ULISSE, assistante commerciale, le 5 octobre 2004.

Le couple est propriétaire de sa résidence principale située à Neuilly sur seine (92) 15 rue du Château et d'une résidence secondaire acquise en 2006 située à Deauville (14).

En 2011 Monsieur a hérité dans la succession de son père, d'un local commercial dont il a la pleine propriété 26 rue Dauphine Paris (75006).

Monsieur OLIVE et son épouse envisagent de créer une entreprise de développement de logiciels d'expertise immobilière, destinés aux professionnels de l'immobilier. Son épouse, vous précise, qu'elle souhaiterait pouvoir participer activement à la gestion de l'entreprise.

Monsieur OLIVE prévoit d'exercer son activité dans les locaux lui appartenant, 26 rue Dauphine. Il hésite entre la création d'une entreprise individuelle ou d'une structure sociétaire. Soucieux de protéger son patrimoine immobilier en cas de difficultés de la future entreprise, monsieur OLIVE, vous demande de l'informer sur la structure d'exploitation la plus adaptée à son projet tant au niveau juridique que fiscal et social, tout en tenant compte de la volonté de son épouse de s'investir dans la gestion de la future entreprise.